



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 5 décembre 2022, à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 1370, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Développement Zone Verte inc.* a pour but d'aménager, sur les lots 3 065 161, 3 065 162 et 3 065 163, présentement occupés par les résidences situées aux 40, 50 et 60, montée Guy-Mousseau, un projet intégré d'habitations multifamiliales d'une hauteur de 3 étages et totalisant 106 logements.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 5 décembre 2022.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 17 novembre 2022.

Marie-Josée Charron, greffière